



Nos réf. : MS/EF

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2023.24 – Demande de subvention à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) au titre du dispositif « Grandir en Milieu Rural » pour l'organisation de la Semaine de la Parentalité

Monsieur le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 modifié,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la demande d'attribution de subventions à tout organisme financeur,

VU le dispositif financier de la Mutualité Sociale Agricole « Grandir en Milieu Rural »,

VU l'organisation de la semaine de la parentalité dont la Ville de Maîche est le porteur de projet,

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter un soutien à la parentalité,

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de :

- Solliciter un soutien financier de la Mutualité Sociale Agricole au titre du dispositif « Grandir en Milieu Rural » pour le financement et l'organisation de la Semaine de la Parentalité qui se déroulera du 14 au 18 novembre 2023 et d'autoriser la signature de tous les documents afférant à ce dossier.

Article 2 : La présente décision est transmise à Monsieur Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 8 mars 2023

Le Maire,
Régis LIGIER

Accusé réception Préfecture le 9 mars 2023
Publié sur le site internet le 10 mars 2023